

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 20 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 V 164 Vœu relatif à l'extension du champ de compétence du comité d'éthique de la vidéo-protection à Paris aux parcs de drones utilisés par les services publics.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant l'appel d'offre lancé par la Préfecture de police de Paris en vue d'équiper au plus vite ses équipes de drones destinés à des missions d'observation, avec une utilisation probable à l'occasion de l'Euro 2016 ;

Considérant que parmi les critères contenus dans l'appel d'offre, il en est un qui précise que les appareils devront pouvoir lire une plaque d'immatriculation à au moins cinquante mètres de distance et une hauteur de 30 mètres, ce qui démontre que l'objectif des drones n'est pas seulement de renseigner sur les mouvements de foule ;

Considérant qu'il est prévu l'acquisition d'une station de réception pouvant stocker jusqu'à cinq heures d'enregistrements vidéo ;

Considérant les similitudes entre les caméras de vidéo-protection et les drones de surveillance ;

Considérant que des citoyen-nes s'inquiètent à bon droit de ce que l'usage de ces drones pourraient menacer l'intimité de leurs terrasses ou balcons et baies vitrées, quand elles sont dépourvues de vis-à-vis ;

Considérant le coût très important de ces appareils (429 600 euros par drone) et que la Mairie de Paris contribue au budget de la Préfecture ;

Considérant le vœu, présenté à l'initiative du GEP et adopté à l'unanimité le 29 septembre 2015, qui renouvelle la composition du comité d'éthique de la vidéo-protection ;

Sur proposition de M. Pascal JULIEN et des élu-e-s du Groupe des Écologistes de Paris,

Émet le vœu que :

Le comité d'éthique examine un élargissement de ses compétences aux drones de surveillance qui font désormais partie des outils utilisés par la Préfecture de police, et les conséquences qu'il en résulterait quant aux moyens de sa mission et la bonne information des Parisiens.